

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE,
MATON

EXCUSÉS : Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY,
KORDIAN

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. KORDIAN à Mme CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°25 – CRR : CONVENTION 25/26 AVEC L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DE BIARRITZ

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans sa nouvelle dimension d'Agglomération Pays Basque, le Conservatoire Maurice Ravel se doit d'irriguer ce nouveau territoire.

Ainsi, la nouvelle convention cadre ayant été délibérée ce jour pour 3 années scolaires supplémentaires avec l'Ensemble Orchestral de Biarritz, il s'agit ici de border le partenariat 2025/2026 à travers cette convention qui vient détailler les engagements des deux partenaires dans la réalisation des 2 concerts « Christmas On Broadway » prévus les 13 et 14 décembre 2025 à la Gare du Midi de Biarritz et organisés par l'EOB.

Les élèves de 3ème cycle du conservatoire y participeront et le CRR prêtera des instruments à l'EOB dans le cadre de ce projet.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention avec l'Ensemble Orchestral de Biarritz.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY

